ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
MANDATURE 2027-2029

LE 24 NOVEMBRE 2026 : TOUR UNIQUE PAR VOTE EN LIGNE DE 5 H A 22 H

VOTEZ POUR VOUS, VOTEZ CNA

CNA — LE PARTI DES AVOCATS • Le parti de la défense.

Vous ne votez plus aux élections professionnelles ?

Vous avez le sentiment que le CNB parle de sujets éloignés de votre quotidien ? Que l'on débat sans cesse de l'avenir de la profession sans suffisamment parler de ceux qui la font vivre chaque jour ?

Vous exercez seul ou dans un petit ou moyen cabinet. Vous plaidez. Vous conseillez. Vous recevez des clients. Vous affrontez les délais inacceptables des juridictions, les audiences surchargées, les procédures toujours plus complexes, les charges qui augmentent et les honoraires qu'il devient parfois difficile de faire accepter.

Vous êtes pourtant au cœur de la profession. Cette élection est la vôtre.

Depuis plus de cent ans, la Confédération Nationale des Avocats défend les avocats et leur indépendance. Elle a accompagné les grandes transformations de notre profession sans jamais oublier ce qui constitue sa raison d'être : défendre ceux qui défendent.

Aujourd'hui, la CNA veut porter au Conseil National des Barreaux la voix de cette majorité trop silencieuse. Votre voix.

NOUS VOULONS REMETTRE L'EXERCICE DU MÉTIER AU CENTRE DU CNB

Notre profession doit évoluer.

Elle l'a toujours fait. Mais se moderniser ne signifie pas renoncer à ce que nous sommes.

L'avocat n'est pas un simple prestataire de services juridiques. Il est un professionnel indépendant, soumis à une déontologie exigeante, dépositaire du secret de ses clients et acteur indispensable de la justice.

La première préoccupation du CNB doit donc être simple : permettre aux avocats d'exercer leur métier, d'en vivre et de le faire dans des conditions dignes.

Nous demandons la création au sein du Conseil National des Barreaux d'une véritable commission de l'Activité judiciaire, consacrée aux conditions concrètes dans lesquelles les avocats exercent devant les juridictions.

Parce que le judiciaire demeure le cœur de métier de la majorité d'entre nous, il doit devenir la priorité du CNB.

JUSTICE : ARRÊTONS D'ORGANISER LA DISPARITION DU JUGE

Depuis des années, la même réponse revient : déjudiciariser.

Aux difficultés de la justice, on répond par les MARD obligatoires, les procédures sans audience, la réduction de l'oralité ou l'éloignement progressif du justiciable de son juge. Nous refusons cette logique.

La médiation et les MARD sont utiles lorsqu'ils sont choisis. Ils deviennent la jambe de bois du budget de la justice lorsqu'ils sont imposés pour pallier le manque de moyens des juridictions.

Un justiciable qui demande justice doit pouvoir obtenir un juge et une décision dans un délai raisonnable sans se faire imposer une MARD dont il ne veut pas et qu'il ne choisira que parce que son avocat, bon professionnel, lui dira : avec une médiation, on aura peut-être sorti le dossier en 6 mois mais, avec le procès, il faudra 4 ans. Le temps judiciaire ne peut plus être considéré comme un aléa naturel.

Des délais excessifs ne sont pas seulement une difficulté professionnelle pour l'avocat : ils peuvent devenir un véritable déni de justice.

CNA – LE PARTI DES AVOCATS
Depuis plus de cent ans,
nous défendons ceux qui défendent et conseillent : vous

VOTEZ POUR VOUS, VOTEZ CNA

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
MANDATURE 2027-2029

**VOTEZ POUR VOUS,
VOTEZ CNA**

RIVAGE : NON À UNE JUSTICE QUI ÉLOIGNE ENCORE L'AVOCAT DU JUGE

Nous demandons l'abandon du projet RIVAGE lorsqu'il conduit à réduire davantage la place de l'audience et de la plaidoirie.

Nous voulons au contraire défendre une plaidoirie utile, moderne et interactive, particulièrement devant les cours d'appel. Une justice moderne n'est pas une justice sans audience.
C'est une audience plus utile. Le juge doit cesser de subir l'audience et se la réapproprier ! Cela prend du temps donc des moyens. C'est possible et c'est aussi ça faire œuvre de Justice.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : NE NOUS TROMPONS PAS DE COMBAT

L'intelligence artificielle est déjà là.

Elle bouleverse nos méthodes de travail, accélère la recherche, la rédaction et l'analyse. Refuser cette évolution serait absurde. Mais le véritable sujet commence maintenant. Si l'IA permet déjà de produire en quelques minutes ce qui nécessitait plusieurs heures, quelle sera la valeur économique du travail de l'avocat ? Comment préserverons-nous la rémunération de l'avocat ?

Comment empêcherons-nous que la technologie conduise à davantage d'isolement, à la disparition progressive des collaborateurs et à des cabinets dans lesquels chacun travaille seul devant son écran ?
Et surtout : que voulons-nous faire du temps que l'IA va nous rendre ?

Pour la CNA, la réponse est double : d'une part, remettre l'avocat là où aucune machine ne peut le remplacer : auprès du client et devant le juge. L'IA doit servir à mieux exercer notre métier, pas à organiser sa disparition. Moins de tâches répétitives.

Plus de conseil. Plus d'audience. Plus de plaidoirie.
D'autre part, investir les gains de productivité énormes dans la formation des plus jeunes, l'innovation intellectuelle, le développement des activités nouvelles. Les gains de productivité doivent être investis plutôt que consommés. C'est à cette condition que l'IA restera une opportunité pour la profession.

NOTRE SECRET N'EST PAS NÉGOCIABLE

Le secret professionnel n'est ni un privilège ni un confort accordé aux avocats.

Il appartient au justiciable. Il participe des droits de la défense. Sans certitude de pouvoir communiquer librement à son avocat, il n'existe ni confiance, ni défense ou conseil véritable. Face aux remises en cause successives du secret professionnel, la CNA défendra une ligne claire : le secret doit rester général, absolu et opposable.

Parce qu'affaiblir le secret de l'avocat, c'est affaiblir les droits du citoyen.

NOUS VOULONS POUVOIR VIVRE DE NOTRE MÉTIER

On ne défendra pas durablement l'accès au droit avec des avocats économiquement fragilisés.

Aide juridictionnelle, commissions d'office, permanences, interventions contraintes : la solidarité de la profession ne peut pas reposer indéfiniment sur le sacrifice économique de ceux qui assurent ces missions. La question de la rémunération du travail de l'avocat doit redevenir une priorité nationale.

Défendre la profession, c'est aussi défendre ceux qui rencontrent des difficultés. Maladie, accident de la vie, chute d'activité, difficultés financières : derrière un cabinet en difficulté, il y a toujours un confrère.

La CNA continuera d'agir pour que personne ne soit abandonné.

CNA – LE PARTI DES AVOCATS
Depuis plus de cent ans,
nous défendons ceux qui défendent et conseillent : vous

**VOTEZ POUR VOUS,
VOTEZ CNA**

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
MANDATURE 2027-2029

**VOTEZ POUR VOUS,
VOTEZ CNA**

RETRAITE : NOTRE RÉGIME, NOTRE INDÉPENDANCE

Notre régime de retraite est le fruit de l'histoire et de la solidarité de notre profession.

La CNA siège et agit depuis longtemps au sein de la CNBF. Nous continuerons à défendre un régime adapté aux spécificités de l'exercice professionnel des avocats, financièrement responsable et gouverné dans l'intérêt de la profession.

PROTÉGER L'EXERCICE DU DROIT

Les avocats supportent des obligations lourdes : formation, assurance, déontologie, secret professionnel, prévention des conflits d'intérêts et responsabilité.

Ces contraintes sont la contrepartie de la protection offerte au justiciable. Nous refusons donc que l'exercice du droit soit progressivement contourné par des plateformes, agences, associations ou intermédiaires qui proposent des prestations juridiques sans supporter les mêmes obligations.

Même droit, mêmes responsabilités, mêmes garanties. Le CNB doit continuer et accentuer son action de défense de la profession contre les fossoyeurs du droit.

ET LES FAUX DÉBATS ?

À chaque mandature reviennent certains sujets présentés comme l'avenir incontournable de la profession.

Avocat en entreprise. Apport d'affaires. Nouveaux modèles économiques. Ces débats peuvent exister.
Mais sont-ils réellement la première préoccupation des dizaines de milliers d'avocats qui cherchent simplement à exercer correctement leur métier ?
Nous voulons remettre les priorités dans le bon ordre.
Avant de réinventer sans cesse l'avocat de demain, occupons-nous de l'avocat d'aujourd'hui.

ET SI, CETTE FOIS, VOUS VOTIEZ ?

Nous nous adressons particulièrement à vous qui ne votez plus.

À vous qui ne vous reconnaissez pas dans les débats institutionnels. À vous qui pensez que votre voix ne changera rien et que le CNB est loin de vous. À vous qui exercez dans les cabinets individuels, les petites et moyennes structures. À vous qui conseillez, négociez, rédigez, plaidez.

À vous qui aimez ce métier mais supportez de moins en moins les conditions dans lesquelles il vous est demandé de l'exercer.

Ne laissez pas les autres décider seuls de ce que doit devenir votre profession.

**La CNA n'est pas le syndicat d'un modèle unique d'avocat.
Elle veut être la voix de ceux que l'on entend trop peu.
La voix des indépendants. La voix du judiciaire. La voix de ceux qui défendent. La vôtre.**



CNA – LE PARTI DES AVOCATS
Depuis plus de cent ans,
nous défendons ceux qui défendent et conseillent : vous

**VOTEZ POUR VOUS,
VOTEZ CNA**

cna LE PARTI DES AVOCATS

NOS CANDIDATS

Élections du Conseil National des Barreaux - 24 Novembre 2026

PROVINCE



1. Thomas D'JOURNO
MARSEILLE



2. Marie-Pierre DOMINJON
LYON



3. Michel AVENAS
TOULOUSE



4. Anne RADAMONTHE-FICHET
GUYANE



5. Philippe BARDOUL
NANTES



6. Armelle de CARNÉ de CARNAVALET
VERSAILLES



7. Frédéric KIEFFER
GRASSE



8. Caroline FOLLET
LILLE



9. Simon LAMBERT
DIJON



10. Alexandra GOLOVANOW
AIX EN PROVENCE



11. Olivier COUSIN
EPINAL



12. Sylvie FERNANDES
LA ROCHELLE / ROCHEFORT



13. Arnaud JULIEN
MONTPELLIER



14. Alexandra BALESI-ROMANACCE
BASTIA



15. Kominé BOCOUM
AURILLAC



16. Rolande PLACIDI
STRASBOURG



17. François HOURCADE
BAYONNE



18. Alexandra GLESSINGER
ANNECY



19. Adrien-Charles LE ROY des BARRES
BOURGES



20. Saba BENZEGHIBA
SAINT-ETIENNE



21. Thomas DROUINEAU
POITIERS



22. Laure CABANE
ALÈS



23. ROY SPITZ
NICE



24. Karline GABORIT
NÎMES

PARIS



1. Jean-Michel HOCQUARD



2. Amélie ENGELDINGER



3. Benoît CHABERT



4. Barbara GOUDET



5. Charles SIMON



6. Donia JAOUANI



7. Antoine GENTY



8. Mélanie LABOSSAIS GRAMOND



9. Jean-Laurent PANIER



10. Elsa Magali PINDER



11. Frédéric INGOLD



12. Bérengère MOULIN



13. Stéphane DUMAINE-MARTIN



14. Hansu YALAZ



15. Jean-Louis BIGOT



16. Anne PONCY d'HERBES